

Pierre Paillas : « Il faut des retombées financières suffisantes »



Le village champêtre de Milhars pourrait voir sur ses terres, s'installer un parc éolien dans les années futures./ Photo DDM, Emile Cayre.

Après un projet avorté il y a quelques années, l'installation d'un parc éolien sur la commune de Milhars ressurgit. Il est porté par EDF Énergies nouvelles. C'est un groupement forestier du secteur qui a été sollicité. Il pourrait mettre à disposition ces parcelles pour accueillir des éoliennes. De son côté, la mairie a délibéré en conseil municipal durant l'été sur la pertinence d'accueillir un tel projet sur la commune. Selon son maire, les élus ont validé à l'unanimité le principe d'accueillir une telle installation. «Mais il faut que les retombées financières soient à la hauteur», précise également Pierre Paillas. Il a rencontré à plusieurs reprises le technicien d'EDF Énergies nouvelles. Un mât de mesures est installé. Il doit recueillir des données techniques durant un an pour apprécier l'intérêt du projet. À l'origine, il devait concerner la commune de Milhars et celle de Marnaves. Mais les conseillers municipaux de cette collectivité voisine ont choisi de s'y opposer.

Un projet qui sera critiqué

Ce dossier n'est pas encore à l'instruction dans les services de l'Etat. Néanmoins, l'information a circulé sur la commune et les premières oppositions se font entendre. L'association «Qui ne manque pas d'airrrr» organisait, jeudi soir, une réunion d'information sur le sujet. Pierre Paillas

sait qu'il est attendu au tournant. «Tout est critiquable. Mais si demain, nous ne trouvons pas de nouvelles ressources, nous deviendrons une zone rurale en friche. Nous sommes une commune défavorisée. Ce projet peut mettre du beurre dans les épinards. Apporter un peu plus de confort. Ici, on n'a même plus de boulangerie. Les jeunes s'en vont et les dotations de l'État baissent. Depuis que Ciments Lafarge est parti il y a vingt ans, c'est la misère qui s'est installée. Même le nombre d'agriculteurs diminue. Alors si cela peut nous aider financièrement et en plus être un mode d'énergie renouvelable... Après, le handicap, c'est ce problème de visibilité dans le paysage.»

Pierre Paillas a discuté avec le maire de Fitou, commune où plusieurs éoliennes sont implantées. «Il m'a prévenu que j'aurais une forte opposition mais qu'il fallait tenir ; qu'après quelques années, les habitants changeaient d'avis. On verra bien. Si on est d'accord sur le principe, il faut qu'il y ait des contreparties financières suffisantes.»

Responsable pour l'Occitanie de la société Valorem, spécialisée dans la production d'énergies propres - Frédéric Petit : «La réglementation française est très stricte»

La société française Valorem est spécialisée dans la construction et la gestion de parc éolien, mais aussi dans l'hydroélectricité et le solaire. Frédéric Petit, directeur Occitanie de la société, répond aux critiques d'opposants.

Valorem est très présent dans le Tarn pour la construction et la gestion de Parc éolien ?

Absolument. Ce sont près de 70 millions d'euros que nous avons investis dans le Tarn, entre Arfons et Albine. Pour Saint-Amans-Valtoret, le recours des opposants a été rejeté par le tribunal administratif en première instance. On attend la décision en appel. Mais nous sommes confiants. Enfin, nous travaillons sur un nouveau parc à Boissezon.

Vous comprenez les arguments des anti-éoliens.

Évidemment que nous savons qu'il y a des impacts contraignants avec les parcs, comme pour toutes les structures énergétiques. Le mouvement des pales génère automatiquement du bruit.

Mais grâce à ces éoliennes, on produit local. Cette énergie ne peut pas être délocalisée. On veut quoi ? Positionner les mats dans les pays émergents avec une réglementation laxiste et loin de nos yeux . Importer de l'énergie propre. Je ne crois pas que ce soit la bonne solution. Produisons local,

consommons moins d'électricité. Mais tout cela passe en effet par le fait d'accepter des éoliennes dans les collines proches.

La réglementation française est-elle stricte ?

C'est l'une, voire la plus stricte du monde. Tout est vérifié, analysé. Aucune éolienne ne peut se trouver à moins de 500 m d'une habitation. Il y a des réglementations sur les hauteurs. Le bruit est vérifié chaque année. Nous devons mener des études complexes pour protéger au maximum les chauves-souris et les rapaces. Non, rien n'est laissé au hasard. Vraiment rien.

Président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc - Daniel Vialelle : «L'éolien doit être encadré»

Daniel Vialelle est depuis de nombreuses années, président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, terre de 300 000 ha entre le Tarn et l'Hérault. C'est ici que l'on trouve le plus d'éoliennes. Mais depuis 2011, tout est réglementé grâce à la signature d'une charte. «L'éolien, pour moi, c'est ni noir ni blanc. Je ne peux pas être contre cette énergie propre, mais elle doit être réglementée comme nous l'avons fait. Aujourd'hui, il y a 260 éoliennes sur le Parc. La charte, en accord avec les services de l'État, a décidé qu'il y en aurait 300 maximum. Il n'y en aura pas 301», appuie Daniel Vialelle. «De plus, la hauteur des mâts est limitée à 125 mètres. C'est dans ce cadre que nous travaillons et uniquement dans ce cadre, en concertation avec les communes. Vous savez, quand la charte a été signée, les antiéoliens étaient vent debout contre moi. Aujourd'hui, alors que l'on approche des 300 mâts, ce sont les pros qui sont contre nous. Vous voyez. Avec l'éolien, ce n'est jamais ou tout blanc ou tout noir».